



Cmp- collectivités territoriales

Par **JURCG**, le **14/05/2009** à **21:50**

Bonjour,rn rn rn Pouvez vous me donnez votre avis svp sur l'affaire suivante: rn rn Un département peut il faire de l'assistance à maitrise d'ouvrage à titre gratuit (conseil, études, suivi de travaux) pour une commune en vue de la réalisation de travaux n'entrant pas dans son champ de compétence (ex. travaux de confortement de falaise...) ? rn rn Est ce possible ? rn Quel type de convention peut on passer (ex. contrat de mandat)? rn Ou doit on procéder à une mise en concurrence et publicité pour ce type de prestations, s'il s'agit de marchés publics? rn rn Merci de toutes les réponses que vous pourriez m'apporter!!!!.

Par **augustin**, le **15/05/2009** à **09:49**

C'est tout à fait possible par le biais d'une convention entre le département et la commune. Cette prestation peut être effectuée à titre gratuit..rn rn L'assistance à maitrise d'ouvrage n'est pas la maitrise d'œuvre. Le rôle de l'assistance est de conseiller le maitre d'ouvrage, de l'orienter dans ses décisions, dans le choix du type de procédure administrative à suivre, dans le choix du maitre d'œuvre et bien d'autre.rn rn C'est donc plus un conseil d'ordre général dans le déroulement de l'opération. Le coté technique visant à obtenir le résultat (le renforcement de la falaise) sera la mission du maitre d'oeuvre.

Par **JURCG**, le **15/05/2009** à **16:43**

Merci pour la réponse ...rn rn Toutefois, pourriez vous me transmettre un modèle type de convention permettant la réalisation de cette prestationou à défaut m'indiquer les élemnts

essentiels qui devraient figurer dans cette convention.rnrnrnMerci d'avance.